



Contrats municipaux – Municipal Contracts - 2021

Conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal du Québec, le maire doit déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

In accordance with section 961.4 (2) of the Municipal Code of Québec, the mayor must table a list of all contracts involving an expenditure of more than \$ 2 000 with the same contractor when all of these contracts involve a total expenditure of more than \$ 25 000.

3403092 Canada Inc	Traitement eau potable – fourniture de sel	\$ 29 423.76
9828754 Canada Inc.	Enfouissement des matières résiduelles et recyclables	\$ 54 694.22
CIMA+	Services professionnelles pour 2 projets : Projet G003506F Bouclage et remplacement de la conduite d'eau et Projet MP215068 Programmes correcteurs – Attestation d'assainissement municipale	\$ 28 021.16
Fotenn Consultants Inc.	Services professionnelles – Parc du centre viillage	\$ 31 665.94
FQM assurances	Assurances civiles et biens municipaux	\$ 31 451.95
Grand Calumet Construction Inc.	Réfection du quai municipal	\$ 25 826.92
Hydro Québec	Chauffage, éclairage	\$ 46 439.92
M.R.C. Pontiac	Quote-part, frais administration mutation et frais d'ingénierie	\$ 69 865.11
Ministère des Finances	Sécurité publique du Québec	\$ 37 413.00
Ministère du Revenu	Déductions à la source	\$ 84 762.15
Receveur générale du Canada	Déductions à la source	\$ 28 415.38
Sable et Gravier Morin Enr.	Déblayage rues municipales	\$ 61 841.92

Donné le 18 mars 2022 à Campbell's Bay, Québec

Sarah Bertrand

Directrice générale – Secrétaire-trésorière